

Rôle de la régulation pour l'accélération de l'innovation et du développement de l'assurance en Afrique

Expérience marocaine



Chiffres clés- Secteur Marocain

PRIMES ÉMISES (2023)

Chiffre d'affaires (+accept) 5,7 Mds\$

TCAM₁₀ +8%

Assurance Vie 2,6 Mds\$

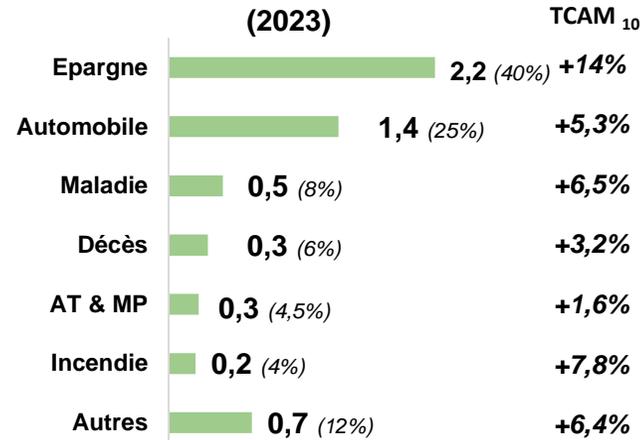
TCAM₁₀ +11,9%

Assurance non-vie 3,1 Mds\$

TCAM₁₀ +5,5%

Taux de pénétration 4%

STRUCTURE DU CA (2023)



INDICATEURS FINANCIERS (2023)

Fonds propres 4,7 Mds\$

Placements 23,3 Mds\$

Prestations 4,3 Mds\$

- Un marché animé par 25 opérateurs qui s'appuie sur un réseau de distribution diversifié (IA, BGD et bancassurance).
- Un marché dynamique affichant un taux de croissance moyen sur les dix dernières années de 8%.
- Chiffre d'affaires dominé par l'assurance épargne (40%) et l'assurance automobile (25%) ... **D'autres segments restent à développer !**
- Un rôle central dans la protection des citoyens et dans la sécurisation de leur patrimoine (**4,3 Mds\$ de prestations payées**).
- Un actif sous gestion de 23 milliards de \$, affirmant le rôle clé du secteur dans le financement l'économie nationale et la dynamisation de la Bourse de Casablanca.
- Un marché bien positionné à l'échelle continentale ... **mais peu pénétré (3,8%) !**





Initiatives en matière d'inclusion financière (1/2)

Amélioration de la protection des citoyens et l'émergence de nouvelles filières d'assurances

 Régime EVCAT	 TAKAFUL	 Micro-assurance	 Assurances TRC-RCD
<p>Lancement du régime de couverture contre les conséquences des événements catastrophiques :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Un régime assurantiel→ Un régime allocataire <p><i>Coût séisme Haouz = 1,2 Milliards \$</i> <i>Indemnités assurances= 53 Millions \$</i> <i>Indemnités FSEC= 0,3 Milliards \$</i></p>	<p>Lancement de l'assurance Takaful :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Mise en place du corpus réglementaire lié à ce type d'assurance→ Octroi des agréments aux opérateurs Takaful <p><i>4 entreprises d'assurances Takaful</i> <i>1 fenêtre de réassurance Takaful</i></p>	<p>Ouverture réglementaire pour la promotion de la « micro-assurance » :</p> <ul style="list-style-type: none">→ Définition des opérations de « micro-assurance »→ Autorisation des établissements de paiement pour la distribution des produits de micro-assurance <p><i>7 établissements de paiement autorisés</i></p>	<p>Instauration de l'obligation des assurances construction : Tous Risques Chantier et Responsabilité Civile Décennale</p> <p><i>Entrée en vigueur le 30 décembre 2024</i></p>
<p>Remédier à certaines insuffisances en termes de fonctionnement des régimes allocataires et assurantiel et de gap de couverture</p>	<p>Soutenir les opérateurs Takaful pour améliorer et diversifier leur offre d'assurances</p>	<p>Mettre en place un cadre légal dédié à la micro-assurance</p>	<p>Déployer certaines mesures pour la bonne application de l'obligation d'assurances TRC-RCD</p>





Initiatives en matière d'inclusion financière (2/2)

Modernisation du cadre de distribution au service des assurés et de l'inclusion financière

Transparence et devoir du conseil vis-à-vis de la clientèle

- **Renforcement de la transparence** par la fixation d'un minimum d'information à communiquer à la souscription et en cours de contrat
- **Instauration du devoir du conseil** (adéquation entre les offres et les besoins, traitement équitable ...)

Ouverture à de nouveaux acteurs et à de nouveaux périmètres

- **Assouplissement du cadre légal pour accompagner l'évolution des besoins**

Innovation et inclusion

- **Adaptation du cadre légal** pour la vente en ligne des contrats d'assurance
- Mise en place d'un **cadre dédié à l'assurance affinitaire**
- Adoption d'une approche de régulation plus agile (**Sand Box**)





Initiatives en matière d'innovation et de digitalisation

Promotion de l'innovation et de la digitalisation du secteur des assurances

Mise en place d'une stratégie pour l'accompagnement du secteur dans la digitalisation et l'innovation

Instruction de vente en ligne

- Clarification des exigences réglementaires en matière de vente en ligne tout respectant les droits des assurés :

→ *Vérification des dispositifs électroniques mis en place par les opérateurs agréés pour vendre en ligne des opérations d'assurances (9 EAR, 6 IA et 2 banques)*

Dématérialisation de l'assurance automobile

- Lancement d'un chantier de dématérialisation de l'assurance RC automobile en collaboration avec la FMA et le MEF

→ *Amélioration de la qualité du service pour les assurés*

Cellule Innovation et Insurtech

- Accompagnement des Insurtechs dans leur démarche de mise en conformité réglementaire
- Soutien de l'innovation et de la transformation digitale des opérateurs

→ *Plus d'une dizaine d'Insurtechs ont bénéficié du soutien de la cellule dans le cadre du Parcours InsurTech.*

Renforcement de la résilience du secteur face au risque cyber et veille à la protection des données personnelles





Initiatives en matière de durabilité

Soutien de la finance verte et du développement durable

Axes

Réglementation qui tient compte des enjeux du changement climatique et du développement durable

Soutien aux efforts des pouvoirs publics dans la transition du Maroc vers une économie verte

Actions



- Entrée en vigueur de la loi 110-14 instituant un régime de couverture des conséquences d'évènements catastrophiques modifiant et complétant la loi n°17-99 portant code des assurances »;
- Mise en place de règles de bonne gouvernance au niveau du pilier 2 de SBR (dispositif en matière de responsabilité environnementale et du développement durable)
- Entrée en vigueur d'une instruction sur la gestion des risques financiers liés au changement climatique et à l'environnement



- Contribution de l'Autorité aux réflexions menées par le MEF et les autres régulateurs du secteur financier pour :
 - La mise en place de la stratégie finance climat
 - La mise en place d'une taxonomie financière verte

Poursuite des efforts sur les questions en lien avec le développement durable dans le cadre du déploiement du plan stratégique de l'Autorité





Autres initiatives

Accompagnement pour le développement du secteur, en veillant à sa résilience et à la protection des assurés

Solvabilité

- Passage imminent au nouveau régime prudentiel de Solvabilité basé sur les risques :
 - Pilier I : Exigences quantitatives
 - Pilier II : Système de gouvernance
 - Pilier III : Reporting

Stabilité financière

- Projets d'amendement de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité et de la loi n° 17-99 portant code des assurances:
 - Intégrer la mission de contribution à la stabilité financière parmi les missions dévolues à l'Autorité.
 - Doter l'Autorité des pouvoirs en matière de supervision macroprudentielle.

Protection des assurés

- Projet d'amendement du code des assurances pour y intégrer un nouveau livre sur la conduite du marché qui vise à introduire les règles de bonnes pratiques commerciales.



Lancement d'une étude stratégique sur les leviers de développement de l'industrie des assurances, dont les recommandations seront examinées et déployées dans le cadre d'une feuille de route globale.





Merci de votre attention





49^{ÈME}
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
DE LA FANAF**
MARRAKECH - DU 22 AU 26 FÉVRIER 2025